

PRÉPARATION AU DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE DANSE 400 H

CONTEXTE DE LA FORMATION

Le Diplôme d'État (DE) de professeur de danse est obligatoire pour l'enseignement de la danse dans les options classique, contemporaine et jazz (loi du 10 juillet 1989).

Le Pont Supérieur propose aux artistes chorégraphiques un dispositif de 400 H de formation pour la préparation aux épreuves de pédagogie de la danse, point final pour l'obtention du Diplôme d'État.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Maîtrise des processus d'apprentissage en fonction de l'âge et du niveau des élèves,
- Approche de la progression pédagogique,
- Maîtrise des rapports avec la musique,
- Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé,
- Éléments de réflexion sur la transmission d'une technique corporelle et artistique,
- Formation pratique : mises en situation et tutorat.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Maurice Courchay

INTERVENANTS PRINCIPAUX

Sylvain Richard, Rosine Nadjar,
Mohamed Ahamada, Christian Grimault,
Sylvie Tessier, Cathy Cambet,
Edwige Audon, Maurice Courchay.

PUBLICS

Danseurs professionnels, intermittents du spectacle, bénéficiant de la dispense de l'EAT et de l'équivalence des trois premières unités de valeur du DE de professeur de danse. Le livret de formation mentionnant ces équivalences est délivré par à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de la région de domiciliation.

Sur audition.

DATES

du 1^{er} septembre 2017 au 30 janvier 2018

LIEU DE FORMATION

Pont Supérieur, Nantes

DURÉE 400 H

TARIF 7 800 euros

VALIDATION DES ACQUIS DE LA FORMATION

Épreuves terminales par jury nommé par arrêté préfectoral

DISPOSITIFS MOBILISABLES

Plan de formation, CIF, DIF, CPF...

FINANCEMENTS MOBILISABLES

OPCA, Uniformation, Afdas, CNFPT...

Une attestation de présence et de fin de formation est délivrée à chaque participant à l'issue de la formation. Cette attestation ne préjuge en rien des résultats possibles lors du passage de l'épreuve devant un jury national.